



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2016 - n°03 SUP  
Mars 2016

## LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER LA LOI EL KHOMRI

### ATTAQUE HISTORIQUE CONTRE LES CONQUÊTES SOCIALES DES SALARIÉ.ES.

#### SOMMAIRE

- Déclaration syndicale commune CGT "Non au GHT 93"
- Tract UFR - Retrait de la loi au travail
- Tract "les raisons de la colère"
- CCNT66 - Déclaration CGT-FO CNPN 14-03-2016
- CCNT66 - Compte-rendu CGT CNPN 14-03-2016



Fédération Santé Action Sociale  
263, rue de Paris  
Directrice de Publication :  
Amélie Vassivière

N° Commission paritaire :  
0617 S 08141  
ISSN 1963-2657

La « Loi travail » casse les fondements même du Code du travail et vise à inverser la hiérarchie des droits des salarié.es. Ainsi, des accords locaux de droits inférieurs aux conventions collectives ou même à la loi, pourront être imposés aux salarié.es quelle que soit l'opposition des représentants du personnel.

Alors que des milliers de salarié.es ont revendiqué la défense et l'amélioration de la CCNT 66 le jour de ses 50 ans, le **15 mars** dernier, l'adoption de la « loi travail », permettrait aux employeurs d'y déroger localement.

La jeunesse a compris que le gouvernement la condamne à la précarité et la livre en « pâture » à la déréglementation massive des conditions et du droit du travail.

Après l'ANI, le pacte de responsabilité, le CICE, la loi Macron, les rythmes scolaires, la réforme du collège ou la loi HPST et la mise en place des GHT..., la « Loi travail » est la loi de trop pour les travailleurs.

Depuis la mobilisation du **9 mars** qui a vu 500 000 manifestants s'opposer à la casse du Code du travail, la colère ne retombe pas.

Le **17 mars**, les rues étaient à nouveau envahies par 150 000 lycéens, étudiants unis avec les salariés et leurs organisations syndicales.

Ce même jour, la négociation autour du point d'indice des fonctionnaires a montré un gouvernement contraint de lâcher plus qu'il ne le souhaitait il y a encore quelques semaines. Une aumône qui ne rattrape pas pour autant les années de gel du point d'indice.

Le **24 mars**, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres, de nombreux cortèges ont émaillé le territoire pour exiger le retrait de celle-ci. Les appels à la grève se multiplient avec en ligne de mire, les grèves du **31 mars** qui s'annoncent d'ores et déjà massives.

**Amplifions la mobilisation pour gagner le retrait du projet de « loi travail » et mettre un coup d'arrêt à la politique du gouvernement.**

**TOUS EN GRÈVE LE 31 MARS**

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

263, rue de Paris • Case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Tél. : 01 48 18 20 98 • Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) • E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)



**CGT - EPS VILLE-EVRARD/ NEUILLY-SUR-MARNE**  
**CGT - CHI ROBERT BALLANGER / AULNAY**  
**CGT - CHI - LE RAINCY MONTFERMEIL**  
**CGT - CHI ANDRE GREGOIRE / MONTREUIL**  
**USD CGT SANTE - ACTION SOCIALE SEINE SAINT-DENIS**



## **Mille fois non au Groupement Hospitalier de Territoire !!!**

### **- DECLARATION COMMUNE -**

Les syndicats CGT des hôpitaux Robert BALLANGER d'Aulnay, André GREGOIRE de Montreuil, de Montfermeil et de VILLE-EVRARD à Neuilly sur Marne, soutenus par l'Union Syndicale Départementale CGT Santé - Action Sociale 93, s'opposent fermement à l'intégration de leurs établissements au sein d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) imposé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) - Île de France, comme la solution miracle aux insuffisances budgétaires chroniques auxquelles ils sont chacun confrontés.

Maîtresse d'œuvre en matière de restructurations hospitalières et d'attributions budgétaires, l'ARS d'IDF et nos directions respectives ne vont sans doute pas ménager leurs efforts dans la période pour nous vanter toutes les « bienfaites vertus » de ce GHT pour les activités hospitalières, la qualité des soins et les conditions de travail de l'ensemble des personnels, alors que la nature même de l'édifice s'y oppose radicalement.

« Le GHT permettrait d'ouvrir ou d'améliorer les coopérations entre établissements » nous dit-on, alors que ces derniers y sont inscrits déjà depuis longtemps, travaillent ensemble, entretiennent des relations avec la médecine de ville et les autres partenaires du champ sanitaire, social et médico-social. Cela de façon à garantir la meilleure qualité possible de la prise en charge des patients de notre territoire.

Tout droit sorti de l'esprit de ceux qui ont décidé d'amputer de 3 milliards d'€ les budgets hospitaliers entre 2015 et 2017, les GHT, via la nouvelle loi santé de Marisol TOURAINE, ne sont rien d'autre que les instruments privilégiés de la restructuration hospitalière la plus fondamentale de ces cinquante dernières années. **Le GHT c'est davantage de restructurations, davantage de suppressions d'activités, davantage de dépeçages de services, davantage de suppressions de postes, davantage d'emplois précaires. C'est aussi la généralisation imposée de la mobilité des personnels entre établissements, pour aller porter secours à des services encore moins dotés que les leurs !!**

Alors que tous les clignotants concernant la situation sanitaire, sociale, psychique de la population de Seine Saint-Denis sont au rouge, que de nombreux indicateurs de santé situent nettement nos ressources financières en dessous des référentiels régionaux et nationaux (*sans compter nos quinze millions d'€ de déficit cumulés !*), les hôpitaux d'Aulnay, Montreuil, Montfermeil et Ville-Evrard n'ont rien à gagner à être regroupés « sous contention GHT » ! Chacun d'entre eux, dans son identité et ses spécificités, doit continuer d'exister en tant que tel et disposer des moyens financiers et humains lui permettant de soigner les patients dont il a la charge. Et cela dans le cadre du développement du service public de santé.

**Réunis le 23 février 2016 dans les locaux syndicaux de l'hôpital R.BALLANGER, nos quatre syndicats, ainsi que l'Union Départementale CGT Santé-Action Sociale 93, tiennent à réaffirmer leur engagement total dans la lutte unitaire pour la défense du service public hospitalier. Continuer d'agir avec les personnels, amplifier les actions unitaires pour gagner les emplois nécessaires, dégeler les salaires, retrouver de bonnes conditions de travail, des déroulements de carrière attractifs, etc. constituent donc notre feuille de route et nous n'y dérogerons pas, même si le GHT se trouve aujourd'hui face à nous !!!**

à Bobigny, le 4 mars 2016

**RETRAITÉ.E.S, soyons encore plus nombreuses et nombreux le 31 mars avec les jeunes et les salarié.e.s :**



## **RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !**

**Après le 9 et le 10 mars,  
les retraité.e.s  
se mettent sur le 31  
encore plus fort !**



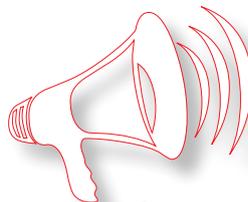
Le 9 mars, les retraité.e.s ont répondu en nombre à l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires et des organisations étudiantes, pour manifester leur hostilité au projet de loi «Travail» et leur soutien aux jeunes et aux salarié.e.s.

Le 10 mars, les retraité.e.s étaient encore plus nombreuses et nombreux dans plus de 120 rassemblements en France, à l'appel de l'UCR-CGT et de 8 autres organisations syndicales et associations de retraité.e.s, pour exiger une véritable revalorisation des pensions et l'arrêt des mesures régressives qui amputent le pouvoir d'achat et paupérisent beaucoup d'entre elles et eux.

**LE 31 MARS, LES RETRAITÉ.E.S  
SERONT DE NOUVEAU AU RENDEZ-VOUS  
POUR EXIGER LE RETRAIT  
DE LA LOI TRAVAIL.**

Ce projet est une régression monstrueuse des droits que nous avons obtenus dans des luttes pendant notre vie active. Toutes les mesures envisagées visent à précariser

toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salarié.e.s pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.



**Montons le ton  
avec les jeunes  
et les salarié.e.s  
le 31 mars pour dire :**

**👉 OUI au progrès social  
et à une société plus juste !**

**👉 NON à la régression des  
droits sous le prétexte d'une  
politique d'austérité décidée  
par quelques-uns, qui pendant  
ce temps  
s'enrichissent  
encore plus !**



**Le 31 mars doit être une puissante journée de grève et de manifestations pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives pour les jeunes, les salarié.e.s et les retraité.e.s !**

## Déclaration commune CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

### **LA «PILULE» DU PREMIER MINISTRE NE PASSE PAS, ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT TOTAL !**

Les mobilisations, notamment celles du 9 mars initiées par les organisations de jeunesse et les organisations syndicales de salarié.e.s (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail.

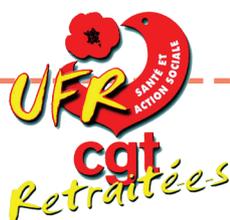
Pour autant, les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié.e.s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du Code du travail, mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Ce texte continue à diminuer les droits des salarié.e.s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. **Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail...** sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié.e.s, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES (CGT, FO, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL) SOUTIENNENT ET APPUIENT LES ACTIONS DES 17 ET 24 MARS. ELLES CONFIRMENT LEUR APPEL À LA MOBILISATION PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS LE 31 MARS POUR OBTENIR LE RETRAIT DE CE PROJET DE LOI ET CONQUÉRIR DE NOUVELLES GARANTIES ET PROTECTIONS COLLECTIVES.**

Paris, le 14 mars 2016



### **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite prendre contact  me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Etablissement (nom et adresse) : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 82

# LES RAISONS DES COLÈRES



**RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL  
ABROGATION DE LA LOI SANTÉ  
AUGMENTATION DES SALAIRES  
RENFORCEMENT DE NOS GARANTIES  
STATUTAIRES ET COLLECTIVES**

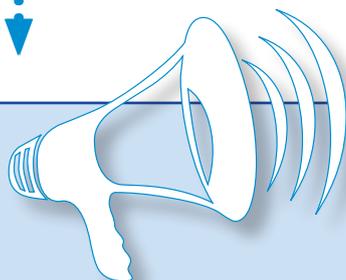
Alors que le gouvernement essaie d'imposer de nouvelles réformes à marche forcée, les discussions salariales Fonction publique débutent le 17 mars 2016.

Depuis 2010, le point d'indice dans la Fonction publique est congelé et ce n'est pas le passage en force du protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière et

Rémunérations), non signé par une majorité syndicale, qui répond aux légitimes attentes des agents tant du point de vue du pouvoir d'achat, que des déroulements de carrière. Tout au contraire, certaines mesures de ce protocole vont faire faire des économies conséquentes au gouvernement, pour exemple 500 millions € pour le blocage à durée unique des échelons.

**La Fédération Santé Action Sociale CGT défend la création d'un grand service public de la santé et de l'action sociale et cela passe aussi par :**

- ▶ **une revalorisation SIGNIFICATIVE du point d'indice**
- ▶ **un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis 2010**
- ▶ **une vraie politique d'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes**
- ▶ **l'intégration des primes dans le salaire de base**
- ▶ **une vraie campagne de titularisation de toutes et tous les agent-e-s et de mise sous CDI dans le secteur privé**
- ▶ **une revalorisation des pensions retraites (la dernière étant de 0,1% pour 2015)**
- ▶ **l'arrêt de la casse des conventions collectives 51, 66 dans le secteur privé**
- ▶ **une convention collective unique portant plus d'ambitions sociales pour ses salarié-es**



**GAGNER CES REVENDICATIONS**  
implique l'engagement de toutes et tous  
dans les journées de mobilisations et d'actions  
**QUI AURONT LIEU DU 17 AU 31 MARS**

➔ Dans le contexte actuel marqué par l'attaque gouvernementale contre le Code du Travail, il est utile de pointer des conséquences pour les fonctionnaires s'il s'appliquait :

- Le statut des fonctionnaires contient ses propres règles, mais il est de plus en plus influencé par les réformes faites au Code du travail, ces réformes libérales doivent préoccuper les fonctionnaires. Ses principes fondamentaux inspirent celles appliquées aux agents publics, fonctionnaires et contractuels (temps de travail, droit au reclassement...).
- L'accroissement de la durée journalière possible du travail (12 heures au lieu de 10h), ou le fractionnement du repos entre deux amplitudes quotidiennes de travail, s'appliqueraient un jour ou l'autre aux administrations, puisque les agent-e-s publics ont de très fortes contraintes de continuité de service public, et des sous-effectifs grandissants.
- Il est à parier que l'assouplissement des astreintes, du travail de nuit, et du temps d'équivalence, ferait des dégâts dans la Fonction publique.
- La décision de développer le nombre d'apprenti-e-s dans la Fonction publique s'est déjà accompagnée de la scandaleuse possibilité pour eux d'accomplir des travaux dangereux.
- La loi de réforme rajoute le rallongement à 40 heures par semaine !

➔ **STOP À LA DÉRÈGLEMENTATION DU DROIT DU TRAVAIL,**  
 ➔ **STOP À LA DOMINATION DE LA FINANCE**

➔ La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle les salarié-e-s du privé et les agent-e-s de la Fonction publique hospitalière à participer massivement aux actions organisées par les syndicats CGT.

➔ Fonctionnaires, contractuels, salarié-e-s du privé, ensemble contre cette politique régressive et pour des droits sociaux dignes du 21<sup>ème</sup> siècle.



### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... Ville : .....  
 Téléphone : ..... Courriel : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr) - Tél. : 01 55 82 87 52

➔ Les annonces de modifications, faites le 14 mars, de la loi travail n'en changent pas la philosophie, notamment celle qui permet de déroger en dessous du code du travail dans les entreprises, en sera-t-il de même pour le statut des fonctionnaires ???

- Parce qu'il remet en cause la hiérarchie des normes, le projet de réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé. Il serait illusoire de croire qu'un tel recul dans le secteur privé serait sans conséquences également sur les conditions de travail les plus concrètes des fonctionnaires, sur leur santé et sur leurs droits
- Il est impératif pour tous les travailleurs, du privé et du public, d'obtenir le retrait de la « loi travail » El Khomri, et exiger l'ouverture de véritables négociations pour des avancées vers une véritable sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous.
- **NON À LA LOI TRAVAIL, NON À LA LOI SANTÉ, NON AUX GHT**

➔ **OUI à de vraies augmentations de salaires, et à une politique d'organisation de notre système de santé qui parte des besoins des populations**  
 ➔ **OUI à des moyens pour le service public et pour les conditions de travail de ses agents**

- **NON** aux réorganisations qui induisent mobilités forcées des agents, conséquence directe de la loi de « modernisation de notre système de soins » qui s'attaque et non sert l'offre de soins.

**UNISSONS-NOUS POUR FAIRE RÉGULER LE GOUVERNEMENT ET GAGNER LE VRAI PROGRÈS SOCIAL.**

**TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION DU 17 AU 31 MARS 2016**

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)



## **DECLARATION CGT et FO lors de la Commission Nationale Paritaire de Négociation de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966, du lundi 14 mars 2016**

Le gouvernement Valls/Hollande a engagé une lutte sans merci contre tous les droits collectifs des salariés du Public comme du Privé comme en attestent les Lois Macron, Touraine, Rebsamen, la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Le projet de loi El Khomri poursuit cette déclaration de guerre ouverte contre l'ensemble de nos droits collectifs jusqu'ici garantis par le Code du Travail et nos Conventions Collectives Nationales. En supprimant définitivement la hiérarchie des normes, l'entreprise deviendrait le lieu déterminant de la négociation, autorisant les employeurs à déroger dans tous les domaines.

Ce projet rendrait obsolètes les accords de branches ainsi que le contrat de travail puisqu'un accord d'entreprises pourrait modifier le salaire et/ou le temps de travail. Tout refus du salarié pourrait entraîner son licenciement.

Les employeurs de l'économie sociale, dont sont membres le SYNEAS et la FEGAPEI, ont même obtenu, entre autres, que le forfait jour devienne la règle pour tous les salariés, supprimant ainsi la semaine de travail à 35 h et les heures supplémentaires majorées à 25 %.

C'est bien l'insécurité et la violence qui deviendront le quotidien des salariés si ce projet de Loi voit le jour.

Ce texte met également en danger l'ensemble de notre protection sociale. Le projet de Compte Personnel d'Activité poursuit la marche forcée à l'individualisation de nos assurances sociales collectives et de nos droits à la formation, comme l'a déjà fait la mutuelle santé obligatoire contre l'Assurance Maladie, universelle et collective.

Face à cette attaque sans précédent, la CGT et FO sont engagées dans l'unité avec les organisations syndicales de jeunes pour obtenir le RETRAIT de ce projet.

Mais force est de constater que pour cette nouvelle CNPN, vous, employeurs de la CCNT66, continuez d'accompagner cette politique d'austérité. Vous n'avez toujours pas abandonné votre projet de remise en cause de notre convention. Vous poursuivez le blocage des salaires alors que 24 grilles de la CCNT66 et des CHRS commencent en dessous du SMIC et que les salariés s'appauvrissent chaque jour un peu plus.

C'est pourquoi, face à cette **urgence sociale que représente la hausse immédiate et conséquente des salaires**, la CGT et FO trouvent inacceptable la proposition des employeurs d'augmenter la valeur du point de 2 centimes, à compter de décembre 2016, portant ainsi le point à 3,78 au lieu de 3,76 euros. Elles revendiquent une augmentation de la valeur du point à 4 euros, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 puis à 4,32 euros au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En l'absence de réponse positive et immédiate des employeurs sur cette revendication essentielle, la CGT et FO quitteront à nouveau la séance de négociation. La CGT et FO invitent les employeurs à prendre la mesure de l'exaspération des salariés une fois de plus, la preuve qui permet aux employeurs de donner un chiffre aussi élevé du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,9 %) ; elles s'étonnent que ce GVT soit immuable année après année.

Paris, le 14 mars 2016



## COMPTE-RENDU CGT COMMISSION PARITAIRE DE NÉGOCIATION 14 mars 2016

### ORGANISATIONS SYNDICALES

PRÉSENTES : CGT, CFDT, CFTC, FO,  
CFE-CGC

ABSENTE : SUD

### ORDRE DU JOUR :

- Validation du relevé de décisions de la CNPN du 9 février 2016
- Politique salariale 2016
- Copil Santé : point d'étape
- Prévoyance
- Questions diverses

### ➔ POLITIQUE SALARIALE 2016

Comme annoncé lors de la dernière Commission Nationale Paritaire de Négociation du 9 février 2016, **la CGT et FO rappellent qu'elles négocieront uniquement sur la question de la politique salariale 2016.**

L'intersyndicale CGT, FO et SUD avait prévenu les employeurs : sans proposition concrète de leur part avant la négociation de ce jour, elle n'assisterait pas aux négociations. Ne voyant rien venir, elle a dû relancer les employeurs quelques jours avant la tenue de cette CNPN pour finalement recevoir une proposition d'avenant totalement indécente : une augmentation de la valeur du point, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, de 3,76 € à 3,78 €, soit une hausse de 2 centimes d'euro !!!

Autant dire, encore une année blanche pour la politique salariale !

La CGT rappelle que, selon la DARES, la perte du pouvoir d'achat pour les salariés de notre secteur est estimée à 26 % depuis 1999, la proposition d'avenant intersyndicale CGT, FO et SUD (d'une valeur du point à 4 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et à 4,32 € au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017) est encore bien loin de combler ce que les salariés ont perdu depuis de nombreuses années.

Les employeurs ne veulent pas entendre parler des propositions revendiquées par la CGT, FO et SUD ; selon eux, il existe un risque que l'avenant proposé à 3,78 € ne soit pas agréé par le Ministère puisqu'il est déjà au-dessus de l'enveloppe restante.

L'ensemble des organisations de salariés protestent et demandent, une fois de plus, la preuve qui permet aux employeurs de donner un chiffre aussi élevé du Glissement-Vieillesse-Technicité (0,9 %) ; elles s'étonnent que ce GVT soit immuable année après année.

Une **déclaration liminaire CGT / FO** est lue en séance, avant une demande d'interruption de séance.

A la reprise des travaux, les 5 organisations syndicales de salariés présentes (CFDT, CFE-CGC, CFTC CGT et FO) lisent une **déclaration commune** indiquant leur refus de signer cette proposition d'avenant. Une décision d'avenant unilatérale des employeurs sur cette proposition n'est pas à exclure !...

**PROCHAINE CNPN : 13 AVRIL 2016.**